

LA CNATP A PROPOSÉ CETTE ANNÉE, EN REMPLACEMENT DU CONGRÈS, UNE JOURNÉE CONSACRÉE À LA VALORISATION DES ACTIONS DE NOS DÉPARTEMENTS.

Cette journée était parrainée par GARANCE. La Présidente Françoise Despret a accueilli chaleureusement les participants, ainsi que GARANCE, partenaire de longue date, et a présenté le programme de cette journée -dense-, mais qui a prévu une large place pour les échanges.

La matinée a été consacrée à six interventions sur des sujets concernant autant les Paysagistes (charte zéro pesticide, plateforme de compostage de déchets vert...), que les Travaux Publics (coopérative de TP, démarche de valorisation des professionnels de l'ANC), ainsi que des sujets transversaux (accessibilité, avec la villa Renaissance ; santé-sécurité des artisans, avec IRIS-ST).

L'après-midi s'est ouverte par l'intervention de GARANCE, et s'est poursuivie avec la présentation du nouveau site Internet de la CNATP. Enfin, deux ateliers ont été organisés sur la communication et l'organisation de la CNATP, pour réfléchir aux meilleures solutions pour développer notre organisation professionnelle.



LES TERRITOIRES NOUS PRÉSENTENT LEURS ACTIONS

UN PROJET NOVATEUR EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ : LA VILLA THÉRAPEUTIQUE RENAISSANCE

Commun aux artisans du Bâtiment, des TP et du Paysage de l'Ain : une maison-témoin individuelle, de plain-pied, « prête à habiter », dont les concept et vocation sont de marier accessibilité (Label Handibat) et économie d'énergie (Label Éco-artisans). Cet excellent exemple de mutualisation est soutenu par de nombreux partenaires et fournisseurs locaux, notamment des caisses de retraites, des fondations caritatives, des instances départementales, des ergothérapeutes...

Une première en France !

L'usage du bâtiment est triple :

- que des thérapeutes puissent mettre en situation des patients handicapés dans des locaux entièrement adaptés,
- qu'il constitue un sas pour apporter aux familles des idées d'installations à l'occasion du retour du patient handicapé à son domicile ;
- qu'il serve de show-room et de lieu de formation pour les artisans intéressés par la démarche Handibat.

Philippe Bost, Secrétaire général CNATP de l'Ain, et Françoise Despret, ont présentés les principales caractéristiques de cette réalisation novatrice : isolation thermique par l'extérieur, panneaux solaires, alarmes intégrées, menuiseries à ouvertures automatiques, cuisine et salle de bains adaptées aux contraintes des personnes en fauteuil roulant, sous-sol aménagé pour personnels médicaux, chambre avec lit double médicalisé... La villa Renaissance s'est aussi dotée d'espaces extérieurs, symbolisant tous les aménagements urbains, tous les types d'obstacles, ainsi que différents revêtements de voirie. Elle se veut à la fois lieu de test (fauteuil, déambulateur...) et lieu d'entraînement : présence d'un parcours sportif avec pentes, marches, couloirs d'athlétisme, devers, agrémentée d'un jardin thérapeutique (olfactif avec une large palette de senteurs, tactile...) grâce à des plantations à hauteur de fauteuil.

De la conception à la réalisation, quatre années ont été nécessaires, pour un budget d'environ 550 k €, dont 197 k € pour les aménagements extérieurs sans compter bon nombre de dons.

Cette présentation a suscité un vif intérêt et de nombreuses questions de la part des délégués des autres départements.





AUTRE PREMIÈRE EN FRANCE : LA CHARTE ZÉRO PESTICIDE DESTINÉE AUX PAYSAGISTES

La CNATP Maine-et-Loire est à l'initiative de cette démarche présentée par Gilles Hamon, son Secrétaire général. Né de la problématique créée par la loi Labbé applicable au 1^{er} janvier 2019, ce projet innovant de Charte a vu le jour dans le cadre du programme d'amélioration de la qualité de l'eau potable du bassin Ribou/Verdon.

Là encore, il s'agit d'une première nationale.

L'objectif de cette Charte paysagiste est de supprimer l'utilisation des produits phyto sur le bassin concerné d'ici à 2019, cela sur la base d'une adhésion volontaire et d'engagements réciproques. Les partenaires (collectivités, associations) assurent la mise en place d'un plan et d'outils de communication, mais aussi des formations et fournissent les argumentaires « zéro pesticide ».

De leur côté, les entreprises s'engagent à participer à une réunion annuelle, à désigner un responsable « charte », à former tous leurs salariés aux techniques alternatives et à ne proposer à leurs clients que des solutions d'entretien « zéro pesticide ».

Aujourd'hui, 12 paysagistes se sont déjà engagés dans la charte et une dizaine supplémentaire se trouvent en cours d'engagement, avec le soutien de la CNATP.

Un second comité de pilotage et une nouvelle Charte viennent d'être lancés, cette fois sur un tiers du département, à l'aide des mêmes outils, donc pour un coût extrêmement réduit. Ce qui prouve que des projets semblables pourraient aisément être dupliqués dans d'autres départements ! De plus, la CNATP ne pourra que gagner encore en reconnaissance auprès des pouvoirs publics en étant acteur d'une telle action de valorisation du métier de paysagiste.

Suite à cette présentation, une longue série d'échanges s'est engagée autour du thème du « zéro-phyto ».



UN OUTIL D'ACCÈS AUX MARCHÉS : LA COOPÉRATIVE DE TRAVAUX PUBLICS

M. Loïc Berger, co-gérant de la société Berger TP, société familiale de 6 personnes, est venu faire le bilan de la coopérative Ain Assainissement Environnement Services après ses 3 premières années de fonctionnement.

Cette structure a permis de mettre en commun des compétences diverses dans le domaine de l'assainissement autonome (bureau d'études, plombier, électricien, vidangeur, etc.), afin de proposer une offre globale et de gérer les chantiers de A à Z.



Le premier exercice social a vu la réalisation de petits projets individuels, la mise en place d'un site internet, d'une page Facebook ; puis le référencement auprès des SPANC s'est fait suite à de nombreuses phases de dialogues ; dès le second exercice, des projets plus conséquents ont été menés à bien pour un chiffre d'affaires de 295 000 €.

Cette année, ce C.A. a presque doublé grâce à de gros projets très intéressants tels, par exemple, la villa Renaissance (v. plus haut) ou une patinoire « écologique » après réponse commune à un appel d'offre public... une démarche impossible si chaque structure s'était présentée individuellement. Aujourd'hui, la coopérative AAES réunit 19 entreprises dont 10 de TP, 1 de maçonnerie, 2 d'électricité, 1 de pose d'enrobés, 2 de plomberie, 3 paysagistes... Chacune est assurée RC décennale et la coopérative l'est également, ce qui procure une garantie supplémentaire aux clients.

AAES a même développé une gamme de produits écologiques pour l'entretien des micro-stations ANC, mais aussi des lessives, des produits pour le nettoyage des sols, des insecticides bio...

En s'appuyant sur plusieurs exemples de chantiers auxquels il a eu l'occasion de participer, L. Berger a démontré que la mise en commun des ressources et des savoir-faire au sein d'une coopérative de services, ça fonctionne !

Les résultats sont au rendez-vous pour le prouver !

Cela a suscité de nombreuses demandes d'explications sur des points très précis (mutualisation des matériels, administration, gestion des comptes, marges, investissement personnel, etc.) de la part de l'assistance.



UNE SOLUTION POUR LES DÉCHETS VERTS : LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

M. René Roux nous a présenté la Société Coopérative d'Intérêt collectif dont il est le gérant. Cette structure conçue sur le principe démocratique « un associé, une voix » permet d'avoir des associés de toutes natures : aussi bien des individus, des associations, des entreprises que des établissements publics ou encore des collectivités locales (à hauteur de 20 %), ce qui apporte une grande crédibilité auprès des financeurs et décideurs.

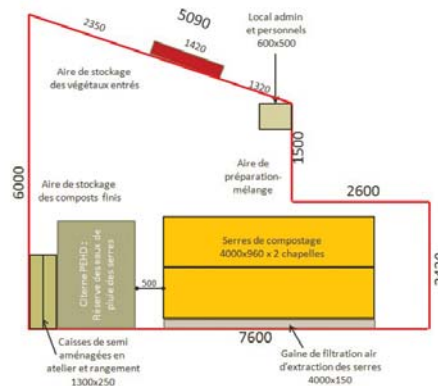
Depuis le printemps 2016, cette coopérative tournée vers des activités liées au développement durable, gère « Compost'Ond », une plateforme d'éco-compostage destinée à recycler 2 000 T/an de déchets végétaux et alimentaires provenant de la restauration collective de l'Ondaine.

Ce projet innovant à échelle très locale s'intègre dans l'économie solidaire, où rien ne se perd et tout se transforme. D'autant que depuis janvier 2016, les gros producteurs de déchets fermentescibles ont l'obligation de trier leurs bio-déchets, à part des déchets ménagers... Ce qui représente de gros marchés !

Une partie de la plateforme expérimentale sera sous serre afin de respecter la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, et aura pour objectif principal de produire un amendement organique de qualité, destiné aux paysagistes de la Loire.

Ce qui représente une réelle innovation écologique avec une gestion très locale et une approche techniquement simple et efficace. Qui plus est, cela permettra la pérennisation d'emplois locaux notamment d'insertion, grâce à une activité non délocalisable.

En conclusion, René Roux a proposé aux délégués intéressés de les accueillir pour une visite sur site, de leur apporter des éléments factuels concernant le coût de fonctionnement au quotidien et les contraintes techniques, voire de les assister dans la conception et la construction d'un projet similaire.



PRÉVENTION/SÉCURITÉ : BILAN DES ACTIONS 2017 ET PROGRAMME 2018 D'IRIS-ST

L'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail a été créé en 2007 conjointement par la CAPEB et la CNATP afin de répondre aux besoins spécifiques des entreprises de 0 à 20 salariés du bâtiment, des travaux publics et du paysage, en matière de santé et de sécurité au travail.

Il remplit des missions de sensibilisation en créant des supports d'information : un site internet, organisé comme une boîte à outils - avec des pages dédiées par métiers, par risques professionnels, par pratiques de prévention... -, des mémos eux-mêmes par risques, par métiers et par cibles, et des solutions d'accompagnement dans le cadre de la démarche de prévention de nos entreprises. Point particulier : l'IRIS-ST a été labellisé « Pôle d'innovation pour l'artisanat » en 2009 et 2016.



Les trois collaboratrices de l'IRIS-ST : Mélanie Baumea, responsable technique, Clémence Rigaudeau et Pauline Goineau, toutes deux chargées de prévention, sont venues présenter leurs missions (informer, développer des outils, accompagner, mettre en relation) et leurs réalisations. Parmi ces dernières : l'analyse par taille d'entreprise des accidents du travail et des maladies professionnelles, le baromètre « Artisanat BTP » qui mesure les conditions de travail des dirigeants et les facteurs de stress auxquels ils sont confrontés, les formations à la prévention organisées en entreprise, l'étude récente sur la réalisation et l'utilisation du Document unique dans les TPE...

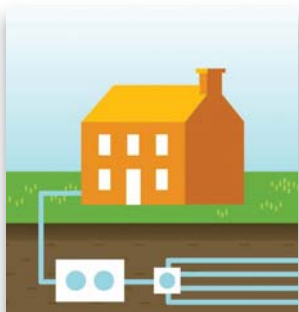
Au niveau des mémos récemment mis au point, citons ceux sur les glissades, trébuchements et faux pas, les remorques utilitaires, les risques biologiques, les conditions climatiques particulières, les camions-bennes, les contraintes physiques du Paysage, le permis poids lourds...

Mélanie Baumea a conclu en interrogeant les délégués sur leurs besoins spécifiques, en vue de mémos futurs. Leurs réponses : les convois exceptionnels, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), la déclaration de travaux et la déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)...

Tous les mémos actuels sont disponibles, notamment, en ligne sur le site de l'IRIS-ST : <http://www.iris-st.org/memo-1-37.php>, mais aussi auprès de la CNATP.

PÔLE D'INNOVATION
artisanat et petites entreprises

UNE DÉMARCHE DE VALORISATION DES ARTISANS QUI S'ENGAGENT DANS LA QUALITÉ, BAPTISÉE « LES PROFESSIONNELS DE L'ANC »[®]



Cette démarche nationale commune à la CNATP, la FNSA et l'IFAA, a d'abord été résumée par Michel Giraud, Vice-président CNATP nationale : en parlant d'une même voix, l'objectif des trois organisations est de valoriser et de promouvoir les compétences et les savoir-faire des professionnels de l'ANC vis-à-vis des usagers et de la protection de l'environnement.

Cette démarche raisonnée doit fournir aux usagers une information claire à propos des bonnes pratiques, et doit aussi apporter aux professionnels des outils concrets et utiles (trame de PV de réception, modèle de cahier de vie de l'installation...). Elle repose sur 3 principes : l'étude de conception, la réception des travaux (et la garantie qu'elle apporte), l'entretien (qui assure la pérennité des filières). Sa vocation est de couvrir l'ensemble du territoire français - et non de remplacer les chartes déjà en place - ; également d'offrir aux clients un gage que les acteurs de la filière - installateurs comme vidangeurs - auxquels ils font appel, sont des professionnels de qualité. En retour, elle mettra en place les outils et moyens pour renforcer les parts de marché de l'ANC pour ces professionnels.

Michel Giraud a ensuite passé la parole à Jérémie Steininger, Secrétaire général, et à Jérôme Vaché, Vice-président des Industries et entreprises françaises de l'assainissement autonome, ainsi qu'à Léon Taboga, chargé de mission pour la Fédération nationale des syndicats de l'assainissement et de la maintenance industrielle. Ils ont pu préciser les modalités de la mise en œuvre de cette démarche et répondre aux questions pratiques émanant de l'assistance, notamment concernant la position des Agences de l'eau ou l'action que les partenaires pourraient mener auprès des Chambres des Notaires.



GARANANCE
Garants de votre
indépendance

GARANANCE : LE NOUVEAU NOM DE NOTRE PARTENAIRE HISTORIQUE, LA MNRA

Mme Elisabeth Marzat, Responsable relations presse, est venue nous présenter les raisons du récent changement (janvier 2017) de dénomination de la Mutuelle nationale de retraite des artisans et de son projet de développement : diversification de ses offres, communication digitale (pour disposer d'informations dédiées, accéder en ligne aux contrats et documents, « chatter » avec un conseiller...), et élargissement de ses publics. Car cette Mutuelle - 1^{ère} depuis de nombreuses années sur le marché français de la retraite Madelin - est maintenant ouverte à l'ensemble des entrepreneurs et conjoints, qu'ils appartiennent à l'artisanat ou non.

Les nouvelles offres de Garance (contraction des termes « garanties et « assurance ») se présentent sous forme d'un produit d'épargne en assurance-vie, à la fois en € et en unité de compte, d'une offre PERP pour les salariés, d'un contrat de prévoyance dont l'optique est de transmettre un capital et, enfin, d'un produit de prévoyance fiscalité Madelin baptisé « Prevarti ».

Notre intervenante a mentionné la Fondation Garance qui soutient et finance des actions liées à la transmission des savoir-faire des artisans, notamment au travers d'un programme de bourses d'excellence de 2 à 3 000 € attribuées à des jeunes en apprentissage. De nombreux cas concrets - mais aussi des questionnements sur l'évolution des partenariats locaux... - ont pu être présentés à Mme Marzat qui s'est engagée à les faire remonter auprès de la Direction de Garance.

UN OUTIL AU SERVICE DU RÉSEAU ET DES ADHÉRENTS : LE NOUVEAU SITE INTERNET DE LA CNATP

La Présidente Françoise Despret a rappelé que la CNATP nationale a récemment refait son site internet, sous l'égide du Secrétaire général, Pierre Boutaud, pour en faire un outil plus esthétique et plus complet.

Particulièrement à notre écoute, notre prestataire Simplébo a montré sa bonne compréhension de l'artisanat en construisant aussi avec la CNATP une offre adaptée à nos entreprises adhérentes, simple, clé en main et avec un juste rapport qualité/prix.

Trois représentants de Simplébo : Rémi Migliasso, Sonia Hamrani et Laurent Thillaye, ont eu l'occasion d'exposer l'architecture et le fonctionnement du site www.cnatp.org, ainsi que la méthode pour construire un lien direct entre les structures CNATP départementales, régionales et le national. Le rôle de Simplébo est de réduire la complexité qui porte sur la rédaction des textes, le design, l'achat de l'adresse du site, la mise en ligne, le référencement... les intervenants ont ensuite présenté leur offre réservée aux entreprises artisanales adhérentes (de même que pour les CNATP départementales) pour la réalisation d'un site personnalisé dont l'objectif est de communiquer en direction des clients, actuels comme potentiels. Le coût annoncé est de 400 € H.T. pour la création d'un site en .fr ou sa rénovation, et une maintenance de 9,90 € H.T./mois qui inclut le conseiller dédié, l'hébergement, les modifications, le référencement naturel, les statistiques de visites...

La Présidente a conclu l'intervention en rappelant que les avantages pour nos adhérents sont de faire des économies avec une offre qui convient aux artisans, qu'une bonne visibilité apporte du positif en chiffre d'affaires, et surtout que cette approche simple de la conception et de la réalisation de sites convient bien à des artisans non spécialistes et très préoccupés par l'avenir de leur entreprise. Pour la CNATP, il s'agit d'une réelle action syndicale !



Jean-Jacques Pelletier

SYNTHÈSE DES ATELIERS

Ces deux ateliers ont pour but de proposer des pistes pour améliorer la communication et l'organisation de la CNATP.

ATELIER 1 : « COMMENT RENDRE LA CNATP PLUS VISIBLE ? »

Pour le groupe, cela consiste essentiellement à afficher notre représentativité syndicale, être présent au niveau régional, travailler en collaboration forte avec la CAPEB, associer et intégrer les CFA.

3 cibles de communication ont été identifiées :

Après du grand public, il nous faut promouvoir nos métiers, valoriser le professionnalisme de nos artisans (compétences, innovations, réseaux). Une action possible pour accroître notre notoriété serait d'avoir une signature plus lisible et une police plus adaptée pour le logo de la CNATP.

Après des artisans, il faut montrer que nous défendons leurs intérêts, travailler en réseau avec les entreprises locales (coopératives, échanges métiers, pilotage de l'entreprise...) et répondre à leurs besoins avec un accompagnement de proximité.

Après des pouvoirs publics, nous devons solliciter des rencontres, afficher nos revendications et les associer à nos actions (chartes ANC...).



Quelle stratégie et quels outils de communication ?

Quelques axes devraient être explorés : réaliser des communiqués de presse nationaux réutilisables dans les départements ; mieux anticiper les actions à relayer localement, pour un bon lobbying ; valoriser les associations des maires, friandes des labels, qui peuvent être force de relais ; enfin, la présence aux salons professionnels est perçue comme intéressante, mais chronophage.

ATELIER 2 : « COMMENT RENDRE PLUS ATTRACTIVE LA CNATP ? »



Quelle stratégie de conquête ?

Une méthode éprouvée : un chargé de développement rencontre l'artisan, met en avant les services existants et l'intérêt d'adhérer à la CNATP. Il faut disposer d'argumentaires et de tracts adaptés, et travailler par cible. Les créateurs ont besoin d'être accompagné dans leur projet ; les jeunes entrepreneurs sont surtout intéressés par le réseau, l'apport d'affaires.

La cooptation fonctionne bien via les structures pilotées par la CNATP (chartes, coopératives...) et via les administrateurs.

Mutualisation d'actions :

Régionale : il faut privilégier la création de services mutualisés au niveau régional. La régionalisation sera nécessaire aussi pour assumer la représentativité, et peut susciter l'envie de créer une CNATP locale.

Nationale : il faut préparer la représentativité de la CNATP, afin de

soutenir l'action des départements en matière de dialogue social. Un service technique (adhésion à un service existant ou mutualisation nationale) serait un vrai plus pour les adhérents.

En fin de journée, un groupe de travail a été créé afin de compléter le Livre Blanc de la CNATP, qui fera la synthèse de nos positions syndicales.

Dernier point : notre Assemblée générale a été fixée au 11 avril 2018. A vos agendas !

Pierre Boutaud